

BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 3
Folio : 1

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
08/02/2016

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

Président : M. SCHWALM, Proviseur
Secrétaire : Mme Sylvie COUTURIER, CPE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Proviseur déclare la séance du Conseil d'Administration ouverte à 18h10.

Le procès verbal de la séance du 26 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

M. Schwalm, Proviseur, soumet l'ordre du jour aux membres du CA et propose l'ajout des points suivants :

- validation projet voyage en Angleterre
- validation du projet raid VTT
- validation des projets CVL
- validation d'un projet autour du théâtre
- ajouts au règlement intérieur
- convention dans le cadre d'un appariement avec l'Autriche
- convention avec la mairie de Dole dans le cadre des fêtes de la Pentecôte

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

I – Organisation de l'action éducative

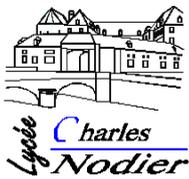
1. Ventilation de la Dotation Horaire Globalisée pour l'année scolaire 2016-2017

M. Schwalm, proviseur, présente les différents éléments de préparation de la rentrée 2016-2017 qui ont été préalablement étudiés par les équipes disciplinaires et présentés au Conseil Pédagogique, au Conseil de Vie Lycéenne et à la Commission Permanente.

M. Schwalm, proviseur, expose le contexte de la rentrée. Au niveau national il y a une augmentation des moyens pour l'éducation. Au niveau académique les effectifs restent stables dans le second degré. Par contre sur Dole, on constate une légère érosion du nombre d'élèves entrant au lycée.

Pour le lycée Nodier, les projections d'effectifs retenues par le Rectorat s sont les suivantes :

- ⇒ 245 élèves en seconde soit 7 classes. On constate une diminution d'une classe par rapport à cette année. Le calcul, effectué par les services du Rectorat, s'est fait au vu des demandes réelles d'affectation constatées depuis 2 ans pour le lycée Nodier ; ceci afin d'optimiser les structures des lycées publics dolois.
- ⇒ 210 élèves en première soit 1 classe de L, 2 ½ classes de ES, 2 ½ classes de S-SVT. Le choix de n'ouvrir que 2 ½ sections de 1°S a été fait car le lycée Duhamel devrait disposer de places vacantes dans leurs 1°S-SVT.
- ⇒ 225 élèves en terminale soit 1 classe de L, 3 classes de ES, 2 ½ classes de S-SVT. Les effectifs seront réajustés selon les résultats au baccalauréat.



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 3
Folio : 2

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
08/02/2016

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

M. Schwalm, proviseur, précise que la baisse de structure, justifiée par la volonté d'optimisation des moyens, est accompagnée d'un ratio heures postes/heures supplémentaires de 8.2% pour la rentrée alors qu'un lycée comme Nodier devrait avoir un ratio à 10.13%. Ceci permettrait au lycée de supprimer 2 ETP au lieu de 3.

M. Schwalm, proviseur, note que le taux de passage de 2° en 1° est de 94% au lycée mais que seuls 84 à 85% restent au lycée. Il y a une perte d'élèves sur des sections générales qui ne devraient pas s'effectuer et sur laquelle nous devons nous interroger. On peut aussi regretter l'image « d'élitisme » dont pâtit le lycée Nodier au niveau du bassin et des collèges et s'interroger sur la faible entrée en 1°L venant de l'extérieur du lycée (1 seul élève inscrit cette année).

M. Schwalm, proviseur, commente le TRMD (Tableau de Répartition des Moyens Disponibles). Ce tableau permet d'analyser les besoins par disciplines en les comparant aux apports en postes. La colonne « besoins » est celle qui intéresse le Conseil d'Administration. Le lycée ne donne qu'un avis sur les autres colonnes.

On constate 3 disciplines qui sont en difficulté :

- sciences physiques : 1 poste en trop (le poste a été créé il y a 2 ans contre l'avis du lycée). Le lycée demande la suppression du poste afin que le collègue concerné puisse bénéficier d'un bonus de points et éventuellement intégrer l'autre lycée dolois.
- SVT : 1 poste en trop. Le lycée ne demande pas la suppression du poste mais plutôt une demande de complément de service sur un autre établissement.
- français : le poste du collègue partant en retraite sera supprimé.

M. Schwalm, proviseur, précise qu'une modification de structure afin de s'adapter aux effectifs réellement constatés en fin d'année pourrait nous permettre de récupérer des moyens supplémentaires. Dans ce cas ces moyens iront prioritairement sur les groupes de langues vivantes.

Les représentants du corps enseignant déplorent le manque de moyens et la marge de manœuvre très limitée pour un bon fonctionnement du lycée.

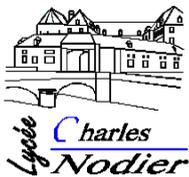
Mme Maury, enseignante, regrette que l'on ne puisse pas proposer de l'histoire-géographie en TPE de 1°S l'an prochain.

M. Corrotte, enseignant, déplore que les 2 établissements publics dolois soient soumis à concurrence. On doit faire une analyse à l'interne du déficit de passage en 1° au lycée Nodier, du manque éventuel d'attractivité. Mais le lycée Nodier subit un discours négatif (les élèves pensent qu'il est plus facile d'avoir son bac dans l'autre lycée public), amplifié par certains enseignants de collège.

M. Huault, représentant parents FCPE, demande si il y a plus d'aide ou de tutorat dans l'autre lycée ?

M. Schwalm, proviseur, répond qu'un gros lycée a plus de marge de manœuvre pour dédoubler les classes ou mettre en place des structures d'aide.

Mme Beucler, enseignante, fait lecture d'une motion présentée par les enseignants et qui sera jointe au PV du Conseil d'Administration.



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 3
Folio : 3

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
08/02/2016

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

M. Schwalm, proviseur, demande à ce que le Conseil d'Administration passe aux différents votes en précisant bien que le conseil ne vote pas sur le volume des moyens alloués au lycée.

- vote sur la ventilation de la dotation globale horaire: 9 pour, 9 abstentions, 0 contre
- vote sur la répartition des heures du TRMD : 8 pour, 10 abstentions, 0 contre
- vote sur la motion proposée par les enseignants : 15 pour, 0 abstention, 3 contre
- vote sur la répartition des IMP (Indemnités pour Missions Particulières) - 12 IMP sont à partager pour le lycée Nodier : 15 pour, 0 abstention, 3 contre.

Départ de M. Corrotte, enseignant, à 19h30.

2. Régularisation et validation de projets de sorties et voyages :

- Régularisation des sorties BTS Tourisme à Besançon, au lycée Prévert de Dole, au théâtre de Dole.
- Régularisation de la sortie d'élève de 2° et 1° au concours de nouvelles Amnesty
- Régularisation de 2 sorties au spectacle pour les élèves de littérature et société

Toutes ces régularisations sont validées à l'unanimité.

- Autorisation de sortie au centre hospitalier pour les élèves de 1L dans le cadre du projet de partenariat avec un établissement suisse (projet validé dans un précédent CA).

L'autorisation de sortie est validée à l'unanimité.

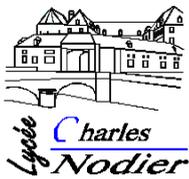
L'autorisation de signature de convention avec le centre hospitalier est validée à l'unanimité.

- Validation d'un projet de voyage en Angleterre présenté par Mme Mougin pour les élèves de 1° et Term européennes et les Term L-LVA, qui se déroulerait du 09/10/16 au 15/10/16 . Le thème retenu est « Harry Potter : sur les traces de l'apprenti sorcier». La participation des familles est fixée à 460 euros.

L'autorisation du projet et la validation du tarif sont adoptées à l'unanimité.

- Validation du projet raid VTT présenté par Mme Laboureyras. Le raid se déroulerait du 23 au 27 mai en Auvergne avec 30 élèves participants. La participation des familles est fixée à 250 euros.

L'autorisation du projet et la validation du tarif sont adoptées à l'unanimité.



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 3
Folio : 4

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
08/02/2016

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

3. Point sur l'élargissement du recrutement de la section européenne anglais à toutes les séries.

A la rentrée prochaine, les élèves qui le souhaitent pourront continuer la section euro quelle que soit la série de bac ; la DNL sera toujours en SES ; la condition de poursuite de la section sera liée à une bonne moyenne en SES et histoire-géo sur l'année de seconde.

4. Validation du Plan de Mise en Sûreté

M. Schwalm, proviseur, nous informe que la commission d'hygiène et sécurité de 11/01/16 a validé le PMS. Un ajout a été inséré qui précise qu'en cas d'absence d'enseignant sur la zone de confinement, un élève volontaire, délégué de préférence ou le plus âgé devient responsable. Le PMS a été adopté à l'unanimité.

Départ de M. Bergerot, proviseur-adjoint à 20h.

5. Validation des projets CVL

- Journée Carnaval : le CVL propose de renouveler cette action qui s'était très bien déroulée l'an dernier. Cette journée se déroulera le vendredi 12 février. Les masques sont interdits, les déguisements ne doivent pas être ostentatoires.

Projet adopté à l'unanimité.

- Journée Percent

100 jours avant le bac, soit le 7 mars 2016, les élèves de terminale veulent se déguiser et organiser des concours photos.

Projet adopté à l'unanimité.

- Projet Saint Valentin

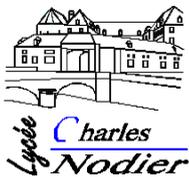
Une boîte aux lettres fermée sera mise à disposition des élèves au BVS la semaine du 8 au 12 février. Les lettres seront distribuées vendredi 12 février. Après discussion il a été précisé que les lettres déposées ne doivent pas être anonymes.

Projet adopté à l'unanimité.

6. Projet théâtre

2 enseignants de lettres se proposent de travailler dans 3 classes de seconde avec des professionnels du théâtre. Coût de l'opération : 680 ou 350 euros suivant le nombre d'interventions. Le projet sera financé par le FAVL et par les crédits pédagogiques.

Projet validé à l'unanimité.



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 3
Folio : 5

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
08/02/2016

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

7. Ajout au règlement intérieur

M. Schwalm, proviseur, propose 2 ajouts au règlement intérieur de l'établissement dans la rubrique : «points divers de sécurité».

- « Durant l'état d'urgence une zone spécifique fumeurs pourra être aménagée dans la cour de l'établissement. ». Elle sera signalée par une signalétique spécifique.

- « Durant la durée de mise en œuvre du Plan Vigipirate les entrées et les sorties seront réglementées de la manière suivante :

- Fermeture et filtrage des accès
- Vérification de l'identité de toute personne entrant dans l'Etablissement (carte de lycéen, présentation à la loge pour les personnes étrangères à l'Etablissement)
- Vérification visuelle possible des sacs
- Réglementation des horaires d'entrée et de sortie (un affichage est effectué sur le portail de l'Etablissement). »

M. Schwalm demande au Conseil d'Administration de se prononcer sur ces mesures.

Vote : 13 pour, 3 abstentions, 0 contre

L'ajout au règlement est adopté.

II- Fonctionnement matériel et financier

1. validation des sorties et voyages déjà effectuée avec la validation des projets.

2. DBM pour information

M. Grosjean, Intendant, rappelle brièvement le principe des DBM pour information et se propose de répondre aux questions concernant les décisions modificatives présentées pour information n°21 à 24 (ex. 2015)

3. Admission en non-valeur

Après avoir accueilli favorablement la requête de Mr Grosjean, Agent-comptable de l'établissement, tendant à admettre en non-valeur une créance devenue irrécouvrable, Mr le Proviseur, après avoir constaté l'impossibilité de la recouvrer, propose au Conseil d'administration du lycée de prendre en charge son montant sur le chapitre ALO compte 671.

Cette créance concerne des frais d'hébergement facturés à un personnel de l'Education nationale qui assurait un remplacement dans un autre établissement scolaire de la ville de Dole. La personne a rendu la chambre dans un état déplorable et elle ne s'est pas acquittée de la facture qui lui a été adressée pour l'hébergement et l'indemnisation de dégradations commises. La procédure de recouvrement a abouti à confier le dossier à un huissier de justice. Une saisie sur salaire a été ordonnée par le juge mais ce personnel a quitté entretemps l'Education nationale sans que nous ayons par ailleurs connaissance de sa nouvelle adresse.

Article unique : Le Conseil d'administration décide d'apurer la créance par une dépense de 182 € qui sera mandatée au chapitre ALO compte 671.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
08/02/2016

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

4. Validation du principe d'une subvention en faveur de l'ANAP

Il est proposé de verser, comme l'année dernière, une subvention de 1000 au bénéfice de l'ANAP pour l'aider à promouvoir et à mettre en place des activités périscolaires. Mr GROSJEAN précise le cadre du versement des fonds.

Ce projet est soumis au vote et approuvé par l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

III- Contrats, conventions et marchés

1. Autorisation de signature pour la convention de mutualisation de l'entretien des ascenseurs.

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité la signature de la convention.

2. Autorisation de signature de convention liée à l'organisation d'un échange dans le cadre de l'appariement avec l'Autriche

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité la signature de la convention.

3. Autorisation de signature d'une convention avec la ville de Dole afin d'avoir accès aux bâtiments du lycée dans le cadre des manifestations « cirques et fanfares » et pendant les fêtes de la Pentecôte.

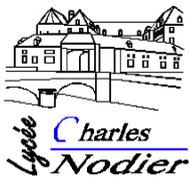
Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité la signature de la convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Président : M. Frédéric SCHWALM, Proviseur



Le secrétaire de séance : Mme Sylvie COUTURIER



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 3
Folio : 7

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
08/02/2016

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

Motion déposée au Conseil d'Administration du 8 février 2016

Les membres du Conseil d'Administration du Lycée Charles Nodier, réunis le 2 février 2016 avec les personnels de l'établissement dénoncent :

- * la baisse des moyens en personnels et la suppression de 3 postes d'enseignants (Sciences-Physiques, Sciences de la Vie et de la Terre, Lettres Modernes)
- * la baisse du nombre des élèves affectés sur le niveau 2de
- * l'augmentation des effectifs par division
- * des groupes de langues vivantes trop chargés
- * le regroupement des élèves de niveaux différents dans une même matière
- * le principe informatique d'affectation des élèves au lycée qui ne tient pas compte des vœux formulés dans le privé

En outre les personnels de l'établissement s'étonnent :

- * de l'absence d'affectation en 1^è Littéraire au lycée des élèves venant d'autres établissements publics du bassin
- * que des sections concurrentes s'ouvrent dans d'autres établissements publics - sans accord préalable du Rectorat - alors qu'il faudrait favoriser les échanges et la complémentarité dans la formation.

En conséquence, ils s'alarment de la proposition de la Dotation Horaire Globalisée pour la rentrée 2016-2017 dont le volume global ne permet pas une répartition qui réponde aux besoins de l'établissement. Ils constatent que ces mesures s'inscrivent dans un cadre de rigueur budgétaire où la rentabilité l'emporte sur l'offre à fournir aux citoyens.

Ils dénoncent enfin la concurrence entre les deux établissements publics de la ville et demandent plus de transparence quant à l'affectation des élèves dans les lycées.

Les représentants des parents d'élèves

Les représentants du personnel enseignant